

VILLE DE DOURDAN
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Au sein de la Direction Ressources Humaines et Service à la population, sous la hiérarchie du Directeur du Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse, le Conservatoire Municipal de Dourdan est à la recherche d'un(e) professeur(e) de :

- guitare classique (ATEA ppl 2^{ème} classe TNC 13h/hebdomadaire),
- flûte à bec (ATEA ppl 2^{ème} classe TNC 3h30/hebdomadaire),

pour rejoindre son équipe pédagogique dynamique de 22 professeurs à partir de septembre 2024.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer l'enseignement de la discipline pour laquelle l'agent a été recruté,
- Inscrire son activité d'enseignement dans le projet d'établissement,
- Ajuster les méthodes et modalités pédagogiques en fonction des divers profils des élèves,
- Améliorer et perfectionner les acquisitions des élèves en cours individuels ou collectifs,
- Préparer et notifier les évaluations des élèves,
- Suivre la scolarité des élèves,
- Développer des projets dans et hors la classe,
- Etre acteur du travail de transversalité avec les collègues du même département pédagogique ou vers d'autres départements,
- Participer aux activités culturelles et artistiques organisées par le conservatoire,
- Participer à la réflexion au cours des réunions pédagogiques,
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

PROFIL

- Diplôme d'état dans la spécialité / AEA ou DUMI ou DEM
- Expérience significative dans l'enseignement de la discipline
- Excellentes compétences techniques et pédagogiques
- Capacité à enseigner à un large éventail d'âges et de niveaux
- Aptitude à travailler en équipe

Si cette offre vous intéresse, merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) par mail à drh@dourdan.fr ou par voie postale à l'attention de :

Monsieur le Maire
Mairie de Dourdan
Service des ressources humaines
Esplanade Jean-Moulin
91410 Dourdan

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT PROPOSÉ

Postes à pourvoir **dès le 6 septembre 2024**

Postes à temps non complet

Recrutement par mutation, détachement ou sur liste d'aptitude, à défaut par voie contractuelle (cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe)

Rémunération indiciaire + ISOE + prime annuelle + participation employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance + COS + CNAS

Prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 75 %.

Salle de sport communale